

Charte assainissement individuelle de la Charente-Maritime



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Charente-Maritime

Vous souhaitez être reconnu pour la qualité de votre travail en assainissement individuel ?



En pratique :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA17) vous accompagne dans le référencement de votre entreprise à la Charte assainissement individuelle de la Charente-Maritime.

Vous êtes un professionnel du terrassement, une entreprise générale du bâtiment, des travaux publics, de maçonnerie ou de plomberie : être référencé à la charte assainissement individuelle vous permet de promouvoir votre entreprise pour la réalisation de travaux d'assainissements individuels conformes et de qualité.

Pour être habilité, vous devez :

- Suivre une formation (2 jours) sur la maîtrise des techniques de l'assainissement individuel.
- Présenter un dossier pour être référencé.

Le référencement à la charte est accordé par une commission composée des représentants de professionnels et des représentants du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La liste des entreprises référencées est communiquée aux communes, maîtres d'œuvre, architectes et bureaux d'études du département.

Les Principaux points étudiés :

- Certificats de qualification
- Références professionnelles
- Fiches de chantiers de référence

CONTENU DE LA FORMATION

- La réglementation
- Le SPANC
- La mise en œuvre des contrôles
- Les principes de l'assainissement individuel
- Les techniques d'assainissement individuel

Charte assainissement individuelle de la Charente-Maritime

Ils nous ont fait confiance



Grâce à la charte assainissement que j'ai obtenue auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, je peux me démarquer sur un marché de plus en plus concurrentiel. Je suis fier de voir mon entreprise figurer sur la liste des entreprises référencées qui est distribuée chaque année en mairie. En plus d'une bonne publicité, les clients sont rassurés sur la qualité de mon travail et me font confiance.



En savoir plus :

L'activité humaine modifie les équilibres de notre planète :

La production de déchets ne cesse d'augmenter tous les ans, avec pour conséquences, des coûts toujours plus lourds pour l'environnement.

Il est urgent de réagir pour freiner cette évolution

4 axes clefs pour agir :

- ➔ - **Mieux produire**, c'est réfléchir à la conception du produit pour diminuer les impacts sur l'environnement en terme de consommation de matières premières, de consommation d'énergie, du choix des emballages,...
- ➔ - **Mieux consommer**, en pensant à l'environnement à chacun des achats de l'entreprise (produits recyclables ou ayant une longue durée de vie)
- ➔ - **Réutiliser**, en redonnant vie aux emballages, en privilégiant les produits rechargeables et les sacs réutilisables ou en réparant le matériel usagé
- ➔ - **Mieux jeter**, car trier les déchets c'est optimiser leur valorisation

Consciente de l'enjeu et de l'importance de l'effort collectif à mettre en œuvre pour modifier les habitudes de vie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat travaille activement auprès des entreprises depuis plusieurs années sur différentes prestations en faveur de l'environnement.

Contactez-nous

Coordnatrice du service hygiène -
sécurité - environnement

05 46 50 03 01

Sophie BAGAGEM

s.bagagem@cm-larochelle.fr

Tarifs

€

Nous consulter



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Charente-Maritime

www.cm-larochelle.fr

CMA 17 - 107 avenue Michel Crépeau - 17024 LA ROCHELLE Cedex1